



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

DPATE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat;

A R R Ê T E

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'Infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur hors classe, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

N°	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	DENAUD Seda	CLG G. HOLDER

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le - 8 JUIL 2024
Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique

Emmanuel HENRY